

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/082

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

Objet : Plan avenir Montagne : participation au programme d'inventaire du Patrimoine

Le Plan Avenir Montagnes Ingénierie a vocation à accompagner les 62 territoires de montagne lauréats vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique. Lauréat de la première vague de l'appel à manifestation d'intérêts, le Pays des Nestes est engagé depuis le 8 novembre 2021 dans la démarche.

Suite au premier Comité de Projet qui s'est tenu le 3 octobre 2022 à Arreau, 4 axes de travail ont été retenus comme prioritaires :

- Axe 1 : Mobilité et gestion des flux touristiques
- **Axe 2 : Valorisation et mise en tourisme du patrimoine**
- Axe 3 : Requalification et rénovation de l'offre foncière touristique
- Axe 4 : Poursuite des actions de mutualisation des outils de mise en avant de l'offre touristique

Les comités techniques et échanges avec les partenaires conduits depuis le mois d'octobre ont conduit à proposer aux communautés de communes du PETR du Pays des Nestes un projet de convention avec le Département des Hautes Pyrénées et la Région Occitanie pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine sur le Pays des Nestes.

Le coût total de l'opération d'inventaire du patrimoine s'élève à 120 000 € pour trois ans financés à hauteur de 50% par la Région, 25% par le Département et 25% pour les trois communautés de communes, soit un montant total de reste à charge de 10 000 € pour chaque CC (3 333 € /an sur trois ans).

Le projet de convention a été validé par le Département des Hautes-Pyrénées en CP du 10 mars 2023.

Il présente le plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230523-2023-082B-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

Plan de financement prévisionnel :

	2023	2024	2025	TOTAL	
DEPENSES					
Département des Hautes Pyrénées	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	
RECETTES					
Région Occitanie	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €	50%
Contribution CCAL	3 333 €	3 333 €	3 333 €	10 000 €	8%
PETR Pays des Nestes	3 333 €	3 333 €	3 333 €	10 000 €	8%
Contribution CCNB	3 333 €	3 333 €	3 333 €	10 000 €	8%
Contribution CCPL	3 333 €	3 333 €	3 333 €	10 000 €	8%
Autofinancement Département des Hautes Pyrénées	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	25%
TOTAL RECETTES	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	100%

Monsieur le président propose un engagement de la CCPL compte tenu de l'intérêt territorial et des perspectives que cet inventaire pourrait apporter.

Cette opération pourrait en effet être suivie de la mise en tourisme et de la valorisation de l'Inventaire.

Cette opération pourrait déboucher sur le recrutement pour la période 2024-2025 d'un agent mutualisé sur le Pays des Nestes. Deux types de missions pourraient lui être confiées :

- Une mission de guide-conférencier pendant les saisons touristiques afin de proposer des visites individuelles et groupes du patrimoine inventorié.
- Une mission de production d'outils de médiation, promotion et valorisation du patrimoine (expositions itinérantes, signalétique patrimoniale harmonisée, brochures, sentiers d'interprétations, itinéraires Parlez Chemin...).

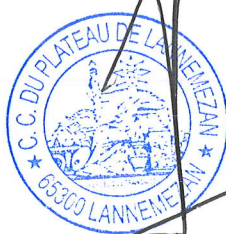
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **De participer au programme d'inventaire du Patrimoine du Plan Avenir Montagne porté par le PETR du Pays des Nestes, sur la base du plan de financement ci-dessus, avec un engagement financier de 10 000 € pour la CCPL, étalé sur 3 années à compter de 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signifier à Madame la Présidente du PETR du Pays des Nestes l'adhésion de la CCPL à ce programme sous les conditions précitées, à signer toutes conventions et pièces utiles et à engager toutes démarches utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 09 JUN 2023
Publiée le 09 JUN 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230523-2023-082B-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023